



VILLE D'HULLUCH

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2020 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 8 octobre 2020.

PRESENTS : KUCHCINSKI André, DUFOUR Violette, PINHEIRO Hervé, PECQUEUX Évelyne, DALLE Philippe, VERCLEYEN Laurence, FLAMENT Jean-Pierre, FAVIER Anita, FEVRIER Stéphane, HERFAUT Corinne, LESTOQUOY Fabien, ROGER Sylvana, KOZAK Éric, DUFOUR Marjorie, BOUILLET Maud, DECOCQ Patrick, LEGRIN Alain, MALOLEPSZY Stéphanie, BÉCU Kévin, GUILBERT Virginie, DELRUE Isabelle, KOZAK Joseph

ABSENTS : ROUSSEL Michel absent excusé

Secrétaire : Mme Marjorie DUFOUR a été élue secrétaire

I. Délibérations.

1) Avis relatif au projet de révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre ;

2) Extension du cimetière communal – Demande de subvention

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

3) Agenda d'accessibilité programmée (Adap) – Demandes de subventions

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

4) Aménagement de la salle multisports – Demande de subvention

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle multisports, les subventions les plus élevées auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

5) Sécurisation des voiries – Demandes de subventions

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, dans le cadre du projet de sécurisation des voiries communales, les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, le Département et la Région et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

6) Politique de la ville – Demandes de subventions

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver les différentes actions susmentionnées et de solliciter en application du contrat de ville, les subventions les plus élevées possible,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- D'inscrire les éventuelles recettes au budget.

7) Fonds Public et territoires (FPT) – Appel à projets 2021

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De répondre à l'appel à projets lancé par la CAF et particulièrement autour des axes 3 et 6, soutenir les initiatives numériques à destination des enfants et des jeunes », « appui aux démarches innovantes » ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- D'inscrire les éventuelles recettes au budget.

8) Fonds de Travaux Urbains (FPU) – Renouvellement

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

D'approuver le renouvellement du Fonds de Travaux Urbains ;

- De solliciter auprès de la Région des Hauts de France une subvention à hauteur de 30 000 € ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de celle-ci.

9) Adhésion au dispositif ACCEO – Signature d'une convention avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de moyens, pour l'accès à un service de traduction simultanée écrite et visuelle pour les personnes âgées, sourdes, malentendantes, sourd aveugles et aphasiques,
- De prendre acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché et des modalités de remboursement fixées à l'article 4 de la convention de mise à disposition de services.

10) Acquisition de la parcelle AC 853 (p) – rue de Merlimont

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De décider l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AC 583, appartenant à SIA Habitat, en vue de son incorporation dans le domaine public ;
- De dire que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

11) Résidence Carlier – Transfert d’office des voiries dans le domaine public communal

Le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- D’approuver le lancement de la procédure de transfert d’office dans le domaine public de la commune des parcelles AK 27, AK 2 et AK 52, d’une superficie d’environ 1 991 m² et correspondant à la voirie « résidence Carlier », conformément au plan joint en annexe ;
- D’autoriser M. le Maire à prescrire une enquête publique en ce sens et à signer tout document afférent ;
- De prendre acte que les surfaces sont susceptibles d’être réajustée après réalisation du plan parcellaire élaboré par le géomètre.

12) Chemin du Maraîchon – Acquisition d’une partie de la parcelle AA 58

Le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- De décider l’acquisition à l’euro symbolique d’une partie de la parcelle AA 58, appartenant aux conjoints DEROUBAIX - BEAUDUIN, pour une superficie d’environ 15m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de la commune ;
- D’autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

13) Chemin du Maraîchon – Acquisition d’une partie de la parcelle AA 59

Le Conseil municipal décide à l’unanimité :

- De décider l’acquisition à l’euro symbolique d’une partie de la parcelle AA 59, appartenant à M. Lefebvre, pour une superficie d’environ 20m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;
- De dire que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de la commune ;
- D’autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

14) Budget municipal – Modification de la délibération du 13 octobre 2020

Le Conseil municipal décide à l’unanimité d’approuver les modifications suivantes dans le budget primitif 2020 :

Section de fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant
				67	6718	Charges exceptionnelles	+ 1000 €
				11	60631	Fournitures d’entretien	-2000 €
			II. Points divers	014	7391172	Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	+1000 €
Total			0 €	Total			0 €

15) Restaurants du Coeur – subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, décide à l’unanimité :

- D’attribuer à l’Association les Restaurants du Coeur une subvention exceptionnelle de 300 €,
- D’inscrire la présente dépense au budget.

16) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière culturelle :

- 1 Adjoint territorial du patrimoine

2. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2020-11	EUROVIA Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de voirie de la rue Basly (lot 1)	07/10/20	19 274 € HT
2020-12	SD BAT Aménagement d'un vestiaires et mise aux normes PMR – salle de tennis de table	09/10/20	60 000 € HT
2020-13	LUMINOV Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la rue Basly (lot 2)	10/10/20	3 327.68 € HT
2020-14	SAS MIDITRACAGE Accord cadre à bons de commande – marquage au sol	26/10/20	11 889.75 € HT
2020-15	REVAL INGENIERIE Mission de maîtrise d'œuvre – réhabilitation du Clos du Château	12/11/20	8 062.5 € HT
2020-16	LORBAN SAS Désamiantage et démolition de l'ancien boulodrome	23/11/20	15 430 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

André KUCHCINSKI

Maire d'Hulluch